

NOTE D'INFORMATION

Coupure d'électricité & délestage

Quelles mesures prendre en cas de pénurie d'électricité ?



- Prévoir une lampe électrique à piles.



- Être vigilants aux risques d'incendie en cas de recours aux bougies et aux cheminées.



- Ne pas prendre l'ascenseur quelques minutes avant l'heure de la coupure. Limiter ses déplacements.



- Ouvrir ses stores et son portail électrique 2h avant la coupure.



- Anticiper le chargement de son téléphone portable.



- Anticiper ses tâches quotidiennes (machines à laver, sèche-linge, cuisine...) et prévoir des bouteilles d'eau.

- Anticiper la non-disponibilité de certains services du quotidien (distributeur d'argent, porte de garage, accès aux immeubles).



- Télécharger sur votre téléphone portable l'appli PanneauPocket pour rester informé des communications de la Mairie.



- Télécharger sur votre portable l'appli MonEcoWatt pour être prévenu des coupures programmées.



- Appeler en priorité le **112** (appel gratuit) pour toute **urgence**.
- S'identifier et s'inscrire auprès du CCAS sur le registre des personnes fragiles et vulnérables.
- Contactez le **CCAS** au **04 72 52 57 15**